

Motion de l'assemblée générale des personnels de l'enseignement du secteur de Sarreguemines

29 janvier 2020

Les enseignant-es du premier et du second degré, représentant les écoles de la Cité de Sarreguemines, du Centre de Hambach, Creutzberg de Forbach, les lycées Nominé, Lazard et Jean de Pange de Sarreguemines, Teyssier de Bitche, rassemblés en Assemblée générale avec les syndicats SNUDI FO, SNFOLC, SNES FSU et SUD Education, constatent que la colère ne cesse de s'amplifier contre les contre-réformes menées au pas de charge et l'escalade de la répression.

Les personnels sont excédés par les tentatives d'intimidation, les menaces de sanctions et la remise en cause du droit de grève.

Le Conseil d'Etat, plus haute juridiction administrative, a retoqué la réforme Macron/Philippe et considéré comme anticonstitutionnelles les dispositions « particulières » qui figurent dans la loi sur la « pseudo-revalorisation » des enseignants.

Elle appelle les collègues :

- A poursuivre l'envoi de déclarations d'intention de grève dans le premier degré et la mise en place **de comités de grève pour le retrait du projet Macron** dans les établissements du second degré
- A participer à la manifestation du 29 janvier à Metz et aux suivantes
- A se préparer à poursuivre la mobilisation dans la durée
- A soutenir les grévistes, à faire des dons aux caisses de grève mises en place dans les syndicats et les établissements pour pouvoir tenir dans la durée
- A signer et faire signer la pétition départementale « Je suis 0,1% » (disponible sur <http://snudifo57.com/2020/01/24/petition-je-suis-01/>)

Elle invite à interpeler publiquement les candidats aux élections municipales pour leur demander de se prononcer au sujet de la réforme des retraites en utilisant le questionnaire mis à disposition.

Elle se prépare à organiser une manifestation à Sarreguemines ou Forbach dans les jours à venir.

Si le gouvernement recule sur les retraites, ce sera un point d'appui pour obtenir le retrait de la loi Blanquer, de la réforme du Bac...

Motion votée à l'unanimité moins une abstention